



## POUVOIR

Seuls ont droit de vote les présidents des clubs affiliés ou les membres du club mandatés par le président du club, et licenciés à la fédération le jour de l'assemblée.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Le vote par procuration n'est pas admis.

Ne peuvent prendre part aux votes les associations n'étant pas à jour de leur cotisation fédérale.

---

## POUVOIR

Je soussigné(e)

Madame, Monsieur \_\_\_\_\_

Président(e) du club : \_\_\_\_\_

Licence FFKDA N° : \_\_\_\_\_

**Donne pouvoir**

à Madame, Monsieur : \_\_\_\_\_

Membre du club : \_\_\_\_\_

Licence FFKDA N° : \_\_\_\_\_

résidant sur le département de la Savoie (conformément aux statuts) aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 octobre 2025 et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom, toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Bon pour pouvoir  
(mention manuscrite)

Le Président,



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE KARATÉ DE LA SAVOIE**

Maison Départementale des Sports

90 rue Henri Oreiller - 73000 CHAMBERY

Mail : [didier.brailon73@orange.fr](mailto:didier.brailon73@orange.fr)

Site internet : <http://sites.ffkarate.fr/savoie/>